

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

**Comité d'action économique
Mont-Laurier**

Juin 2004

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1.0 LE BUT.....	2
2.0 LA DÉMARCHE	2
3.0 LE DIAGNOSTIC.....	3
3.1 LE CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
3.2 LA SYNTHÈSE DES ENJEUX.....	5
4.0 LA VISION STRATÉGIQUE	6
4.1 POURQUOI UNE VISION.....	6
4.2 LES VALEURS	6
4.3 LA VISION STRATÉGIQUE.....	7
5.0 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES SECTORIELS ET LA MISE EN OEUVRE.....	12

Liste des tableaux

1 MISE EN ŒUVRE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	14
2 MISE EN ŒUVRE : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.....	16
3 MISE EN ŒUVRE : RÉCRÉATION ET LOISIRS.....	17
4 MISE EN ŒUVRE : DÉVELOPPEMENT CULTUREL.....	18
5 MISE EN ŒUVRE : AMÉNAGEMENT	19
6 MISE EN ŒUVRE : ENVIRONNEMENT.....	20
7 MISE EN ŒUVRE : INFRASTRUCTURES.....	21

Liste des Annexes

A DIAGNOSTIC	
A-1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
A-2 DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	
A-3 RÉCRÉATION ET LOISIRS	
A-4 DÉVELOPPEMENT CULTUREL	
A-5 AMÉNAGEMENT	
A-6 ENVIRONNEMENT	
A-7 INFRASTRUCTURES	

INTRODUCTION

C'est au mois de janvier 2003 que la nouvelle ville de Mont-Laurier a été constituée avec le regroupement des anciennes municipalités de Mont-Laurier, de Des Ruisseaux et de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Le Conseil municipal n'a pas voulu perdre de temps et il a décidé, dès son premier mandat, d'élaborer et d'adopter un plan stratégique de développement qui deviendra la pierre d'assise de son développement futur.

Pour ce faire, il a confié au Comité d'action économique la responsabilité d'élaborer ledit plan en collaboration avec les partenaires du milieu.

C'est ainsi que la Ville et des représentants des milieux économique, social, culturel et environnemental, formant le Comité d'action économique, se sont réunis sur une base régulière pour élaborer le plan stratégique de développement de la nouvelle ville de Mont-Laurier.

Le plan stratégique de développement comprend :

- le but du plan stratégique
- la démarche
- le diagnostic du milieu
- les valeurs et la vision stratégique
- les objectifs stratégiques sectoriels
- la mise en oeuvre

Le plan stratégique de développement constitue le document de planification le plus important de la Ville. Le plan stratégique doit servir de cadre de référence dans les décisions quotidiennes que seront appelées à prendre les autorités municipales et le milieu.

1.0 LE BUT

Le but ultime du plan stratégique de développement est d'assurer le bien-être de la collectivité, c'est à dire des résidents permanents, des villégiateurs, des visiteurs et des acteurs économiques et sociaux du milieu.

Le plan stratégique doit permettre de répondre aux interrogations suivantes :

- quelles sont les valeurs de base qui doivent guider les interventions?
- quelle est la mission de la Ville?
- quels sont les objectifs poursuivis?
- quelles sont les actions à réaliser par la Ville et le milieu afin de rencontrer les objectifs poursuivis en matière d'environnement? du bien-être de la population? de la culture? de la récréation et des loisirs?
- qui sont les responsables de la réalisation des interventions nécessaires?
- quels sont les délais de réalisation des actions requises?

2.0 LA DÉMARCHE

Pour l'élaboration du plan stratégique de développement, la Ville a créé le Comité d'action économique, comité représentatif de tous les intérêts concernés : représentants politiques et administratifs de la Ville, représentants des gens d'affaires, représentants des milieux social, communautaire, culturel, environnemental, de l'aménagement et des loisirs.

Le Comité d'action économique a ainsi reçu le mandat d'élaborer le plan stratégique.

Dans le processus, il a également été décidé de faire participer les officiers municipaux, ces derniers possédant une excellente perception des enjeux en présence. Ces mêmes officiers seront également en partie responsables de la mise en œuvre du plan stratégique de développement.

La démarche suivante a été suivie pour l'élaboration du plan stratégique de développement :

- élaboration du diagnostic par le Comité d'action économique;
- assemblée d'orientation tenue le 12 novembre 2003 auprès de la population pour validation du diagnostic et formulation de la vision « **Mont-Laurier en 2010, c'est ...** »;
- élaboration de la vision, des objectifs et des actions à réaliser;
- adoption du plan stratégique de développement.

La population a donc été impliquée dans le processus, soit en:

- étant représentée par des résidents et des partenaires du milieu économique sur le Comité d'action économique;
- ayant participé à une assemblée d'orientation en date du 12 novembre 2004 permettant de valider le diagnostic, d'établir les principaux enjeux auxquels fait face la Ville et de formuler la vision stratégique préliminaire.

L'implication de la population et des gens d'affaires au processus d'élaboration du plan stratégique de développement était essentielle afin que la collectivité puisse s'approprier le plan et ainsi adhérer à la vision établie et aux objectifs de développement retenus.

3.0 LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic détaillé du milieu est joint en annexe. Il présente, par thème, les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces pouvant affecter l'avenir et les principaux enjeux sur lesquels la collectivité devra intervenir.

3.1 LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Mont-Laurier est située à une heure au nord de Mont-Tremblant et à 2.5 heures du centre-ville de Montréal. Au début de l'année 2003, la nouvelle ville de Mont-Laurier a été constituée par le regroupement de trois anciennes municipalités. La nouvelle Ville possède une population de 13 775 habitants répartie sur un territoire de plus de 750 kilomètres carrés.

Mont-Laurier constitue un pôle régional de services, le seul d'importance entre Mont-Tremblant et l'Abitibi. Elle possède à cet égard une position enviable, une multitude de voyageurs et de camionneurs devant obligatoirement transiter par Mont-Laurier pour se diriger en Abitibi ou encore dans la région de Montréal.

Bien que Mont-Laurier soit située à une courte distance des pôles touristiques intensifs des Laurentides, l'état et l'entretien du réseau routier et la faible urbanisation de ce secteur des Hautes-Laurentides l'en éloigne quelque peu. Cet éloignement constitue une difficulté à son développement sur certains aspects mais aussi une force sur laquelle elle doit miser.

Entre autres, nous pouvons affirmer que le relatif éloignement de la Ville du grand centre de Montréal lui a permis au fil des années de :

- développer une base économique solide reliée à l'exploitation forestière;
- profiter de l'achalandage annuel généré par les activités de chasse et de pêche et du tourisme de la grande région, générant ainsi le développement et

VILLE DE MONT-LAURIER
Plan stratégique de développement

l'organisation du milieu en fonction des commodités d'accueil et des services requis par cette clientèle;

- développer un réseau de services de la santé, d'éducation, de services professionnels et de commerces des plus complets, assurant ainsi une relative autonomie du milieu pour sa quête de services essentiels.

Depuis quelques années, le développement de l'activité touristique connaît une croissance importante dans la région. Le développement de cette activité s'articule autour d'activités récréatives extensives qui permettent de mettre en valeur certaines des caractéristiques prédominantes du milieu, soit :

- la qualité et la diversité des paysages;
- l'immensité du territoire;
- l'omniprésence de la nature à son état pur.

Depuis quelques années, la communauté développe ainsi ses infrastructures afin d'accueillir :

- les motoneigistes et les quadistes;
- les cyclistes;
- les amateurs d'éco-tourisme;
- les visiteurs en quête de lieu de villégiature aux abords de grands plans d'eau.

La ville de Mont-Laurier possède une grande diversité de fonctions, caractéristique qui s'est consolidée avec le récent regroupement, et offre à ses résidents et visiteurs une gamme complète de services.

Au point de vue résidentiel, la Ville offre une grande diversité de lieux de résidences qui sauront plaire à tous les goûts : milieux urbain, de banlieue, rural, agricole ou de villégiature en bordure des plans d'eau et au cœur de la forêt. La grande majorité des résidents est unanime à vanter la qualité de vie que l'on retrouve à Mont-Laurier.

Cette qualité de vie et l'attrait qu'exerce Mont-Laurier sur ses résidents, ses partenaires économiques et ses visiteurs dépend principalement des facteurs suivants :

- **les valeurs des résidents et de la collectivité** : solidarité sociale, souci d'autrui, fierté lauriermontoise, autonomie, ténacité, ouverture d'esprit, recherche de la quiétude, souci de préservation de l'environnement, ...
- **l'immensité, l'authenticité et l'accessibilité à la nature** : lacs, cours d'eau, milieux humides, montagnes, forêt, faune, exploitation forestière, sentiers récréatifs, éco-tourisme, protection et mise en valeur, ...

- **la diversité et l'étendue des services pour les différentes clientèles** : variété et qualité des lieux de résidence, services complets de santé et d'éducation, diversité des services commerciaux, services d'accueil, identité et programmation culturelles, activités récréatives, événements, attraits touristiques, importance de la base d'emplois, ...
- **l'accessibilité au territoire** : réseau routier, réseaux récréatifs, aéroports, ...

3.2 LA SYNTHÈSE DES ENJEUX

L'élaboration du diagnostic par l'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces du milieu a fait ressortir les principaux enjeux auxquels sera confrontée la collectivité lauriermontoise aux cours des prochaines décennies.

Les enjeux ont été établis par thèmes :

- développement économique
- récréation et loisirs
- aménagement
- infrastructures
- développement communautaire
- développement culturel
- environnement

Les principales caractéristiques de la ville de Mont-Laurier soulèvent des enjeux importants sur lesquels la Ville et ses partenaires devront agir :

- **Comment améliorer l'image et les services de Mont-Laurier dans le respect de la capacité de payer du milieu et des attentes des partenaires et des clientèles?**
- **Comment assurer la croissance de la Ville, entre autres de son assiette fiscale?**
- **Comment maintenir et développer l'attrait de la Ville comme lieu d'emploi? Comme une belle ville pour y résider? Comment faire connaître la Ville et ses atouts?**
- **Comment maintenir l'implication de la collectivité dans l'organisation et le financement des activités culturelles? Sociales? Récréatives?**
- **Comment augmenter les bénéfices à la collectivité de la circulation de passage constatée sur le réseau routier et les réseaux récréatifs, le tout dans le respect de la qualité de vie des résidents ?**
- **Comment concilier le développement de l'activité forestière avec l'activité touristique, le tout dans le respect de l'environnement et des attentes des diverses clientèles?**

- **Comment maintenir la diversité et la qualité des services gouvernementaux sur le territoire malgré la vague de désengagement de l'état?**

Ces quelques enjeux illustrent bien le défi de la Ville et de ses partenaires pour les prochaines années. L'ensemble des enjeux est joint en annexe.

4.0 LA VISION STRATÉGIQUE

4.1 POURQUOI UNE VISION

Le Comité d'action économique a élaboré la vision stratégique de la nouvelle ville de Mont-Laurier pour guider la Ville et ses partenaires dans les années à venir.

Cette vision traduit la collectivité telle qu'elle existe aujourd'hui et ce à quoi elle aspire. Elle porte un regard sur le devenir de Mont-Laurier sur un horizon de dix ans et fixe :

- **ses valeurs;**
- **ses raisons d'être;**
- **ses capacités;**
- **ses priorités.**

La vision doit continuellement servir de référence pour la Ville et ses partenaires dans le processus de décision et dans l'élaboration des politiques et des programmes à mettre en œuvre et dans les projets à réaliser.

Seul le respect de la vision dans la planification et la gestion quotidienne de la nouvelle ville sera garant du succès espéré et de la rencontre des attentes de la collectivité.

4.2 LES VALEURS

Le plan stratégique de développement étant élaboré afin d'assurer le bien-être de la collectivité, quatre valeurs fondamentales sont retenues afin d'atteindre ce but ultime.

Ces valeurs doivent guider la Ville et ses partenaires dans tout processus de décision, l'observation et le respect de ces valeurs constituant des conditions essentielles à la réussite du projet collectif :

- **la solidarité sociale**, signifiant la nécessité d'entraide et de partage entre tous, le souci du bien-être d'autrui, entre autres envers les plus démunis, et la

création d'un esprit de fraternité entre les résidents, les villégiateurs et les visiteurs;

- **la persévérance**, cette valeur étant essentielle à l'atteinte des résultats escomptés par la collectivité et nécessitant des actions concertées entre les différents intervenants, de la ténacité de la part de la collectivité, la prise en charge de sa destinée pour favoriser l'autonomie du milieu, le tout, afin de développer la fierté des lauriermontois.
- **la préservation et la mise en valeur de l'environnement naturel**, signifiant une considération obligatoire à la grande richesse naturelle du milieu dans le processus de planification et de décision de façon à assurer sa durabilité, la préservation de ses principales qualités et caractéristiques et une accessibilité contrôlée à la richesse pour la collectivité et les visiteurs;
- **la qualité du milieu**, signifiant le développement d'un milieu de vie répondant aux attentes de ses résidents des points de vue social, récréatif, culturelle et économique, le développement d'un milieu construit répondant aux attentes de la collectivité et en harmonie avec la vocation de la Ville et les nécessaires améliorations du boulevard Albiny-Paquette et du centre-ville.

4.3 LA VISION STRATÉGIQUE

La vision stratégique de Mont-Laurier est la suivante :

« Ville d'accueil à la vraie nature et située au cœur des Hautes-Laurentides, Mont-Laurier assure avec sa collectivité l'accès à :

- **une région et un milieu de vie exceptionnels en accord avec la nature;**
 - **une gamme complète de services;**
- **des loisirs et des divertissements répondant aux attentes de sa population;**
- **une vie culturelle dynamique et authentique ouverte sur le monde;**
 - **un centre-ville attrayant et animé;**

Cela, afin que les conditions propices et essentielles à sa croissance soient en place, le tout dans le respect des valeurs fondamentales de la collectivité. »

Pour comprendre la portée et la signification de la vision, il est essentiel d'en reprendre chaque composante spécifiquement.

Mont-Laurier est « une ville », ce qui signifie ...

VILLE DE MONT-LAURIER
Plan stratégique de développement

- ... qu'elle est plus qu'un territoire, elle est en fait un milieu de vie et un lieu d'échanges entre tous les individus et les groupes composant la collectivité;
- ... qu'elle est un milieu complexe compte tenu de la diversité des acteurs en présence et de la mixité des fonctions présentes sur le territoire, cette caractéristique constituant un atout;

Mont-Laurier est une ville « d'accueil », ce qui signifie ...

- ... que par sa localisation et la vocation de la région, elle est appelée à accueillir diverses clientèles qui viennent à Mont-Laurier ou dans la région pour se divertir ou encore qui transitent par Mont-Laurier pour se diriger vers d'autres régions;
- ... qu'elle s'oblige à être accueillante envers les visiteurs, signifiant que la collectivité met tout en œuvre pour assurer un séjour inoubliable aux visiteurs, que les services et les infrastructures d'accueil sont variés et de qualité et que la Ville se fait belle pour recevoir les visiteurs, particulièrement au centre-ville et sur les voies de circulation fréquentées par ces derniers;
- ... qu'une attention particulière est continuellement apportée dans le processus de décision au regard du respect de la vocation « d'accueil » de la Ville pour le développement de la collectivité;
- ... qu'elle est également ouverte et attentionnée aux nouveaux résidents qui ont choisi de s'installer sur le territoire;

... la « vraie nature située au cœur des Hautes-Laurentides », ce qui signifie...

- ... la nature à Mont-Laurier et dans la région étant caractérisée par son immensité, sa richesse et sa pureté, comme en témoigne la présence de milliers de kilomètres carrés de forêt, les quelques 5 000 lacs situés à proximité, la multitude de cours d'eau sillonnant le territoire et la diversité de la faune;
- ... cette vraie nature constituant la principale richesse de la collectivité, la pierre d'assise et la base de l'économie sur laquelle la collectivité lauriermontoise se développe et doit s'épanouir, c'est à dire par les activités reliées à l'exploitation forestière ainsi que les diverses formes d'activités récréatives qui peuvent y prendre forme et qui attirent les visiteurs souhaités;
- ... qui doit demeurer accessible et être mise en valeur pour la collectivité et les visiteurs tout en s'assurant de sa préservation de façon pérenne;

VILLE DE MONT-LAURIER
Plan stratégique de développement

- ... cette « vraie nature » étant à la base « physique » du bien-être de la collectivité mais se reflétant également dans l'authenticité des gens composant la collectivité et les types d'infrastructures récréatives privilégiées pour assurer un contact privilégié avec la nature;
- ... au « cœur » des Hautes-Laurentides, une position géographique privilégiée requérant toutefois de la part de la communauté des efforts soutenus pour en faire un lieu dynamique et vital;

... « *Mont-Laurier assure avec sa collectivité* », ce qui signifie ...

- ... que l'atteinte des résultats escomptés n'est possible que par l'adhésion, l'implication et la participation de la collectivité à ce projet global, obligeant ainsi que les orientations de développement retenues soient diffusées et expliquées à la collectivité;
- ... que la Ville et ses partenaires soutiennent, reconnaissent et soulignent l'implication de la collectivité;

... la Ville et la collectivité assurent « *l'accès à une région exceptionnelle en accord avec la nature* », ce qui signifie ...

- ... que des efforts soutenus doivent être faits pour consolider et améliorer les différentes voies d'accès à la Ville, l'accès à la Ville par les différents réseaux et infrastructures devant être traité comme une priorité par la Ville, ses partenaires et la collectivité;
- ... que la Ville doit collaborer et se concerter avec ses différents partenaires du milieu et de la région afin que tous adhèrent à des principes communs de développement ;
- ... que cette nature doit être prédominante, omniprésente et accessible;
- ... que tous doivent être sensibles à la qualité de cet environnement et prennent les mesures nécessaires afin de protéger ses caractéristiques intrinsèques;

... assure « *l'accès à un milieu de vie exceptionnel en accord avec la nature* », ce qui signifie ...

- ... que des conditions propices doivent être mises en place afin qu'il fasse bon vivre et s'établir à Mont-Laurier, entre autres par :
 - la quiétude des résidents;

VILLE DE MONT-LAURIER
Plan stratégique de développement

- des services sociaux, communautaires et d'éducation;
- des logements de qualité à des prix raisonnables;
- des emplois;
- des activités de loisirs et de récréation;
- une vie culturelle dynamique;

- ... que les valeurs et les attentes des résidents sont prises en compte dans le développement du milieu et dans les choix qui sont à faire et dans le développement de la Ville;

- ... qu'il soit essentiel que la nature prenne une place importante dans le milieu de vie des résidents et dans les aménagements, peu importe qu'il s'agisse d'un milieu urbain, rural, de villégiature, agricole, ...

... assure « l'accès à une gamme complète de services », ce qui signifie ...

- ... que pour qu'il fasse bon vivre à Mont-Laurier et que cette dernière s'épanouisse, il est essentiel que la Ville conserve et développe son rôle de pôle régional de services;

- ... la nécessité que les services offerts sur le territoire doivent être complets et rencontrent les besoins et les attentes des résidents et de la collectivité en matière de :
 - services de santé;
 - services d'éducation pour tous les niveaux;
 - services communautaires pour l'ensemble des besoins de la population;
 - réseau d'affaires développé;
 - services professionnels;
 - établissements commerciaux.

- ... que ces mêmes services, combinés aux activités forestière et touristique du milieu, assureront le bassin d'emplois essentiel à la vitalité et à la croissance de la Ville et de la région, stimulant ainsi l'attrait du milieu pour y élire résidence et l'accroissement de l'assiette fiscale de la Ville;

- ... qu'il est essentiel que Mont-Laurier maintienne son autonomie en terme de services;

... assure « l'accès à des loisirs et des divertissements répondant aux attentes de sa population », ce qui signifie ...

- ... que la population a accès à une gamme variée de loisirs et de divertissements à des coûts raisonnables et selon sa capacité de payer;

- ... les équipements et les infrastructures sont en bon état et bien entretenus et s'ajoutent aux attraits accessibles aux visiteurs;

... assure l'accès à « une vie culturelle dynamique et authentique ouverte sur le monde », ce qui signifie ...

- ... que la Ville et ses partenaires encouragent et soutiennent les organismes culturels et positionnent Mont-Laurier comme « capitale culturelle » des Hautes-Laurentides, la culture étant essentielle à la qualité de vie de la collectivité et un élément important à son développement économique, particulièrement en relation avec son développement récréo-touristique ;
- ... que la culture agit comme élément rassembleur et stimule le sentiment d'appartenance à la collectivité lauriermontoise, l'espace « centre-ville » étant reconnu comme le « pôle culturel » de la Ville et l'endroit privilégié pour les événements culturels;
- ... que la diffusion de la culture régionale et québécoise est privilégiée tout en assurant la diffusion d'œuvres faisant découvrir à la collectivité et aux visiteurs de nouvelles cultures leur permettant de s'ouvrir à de nouveaux horizons;

... assure l'accès « à un centre-ville attrayant et animé » ce qui signifie ...

- ... que les efforts sont déployés pour faire du centre-ville le point de rassemblement et de socialisation de la Ville tant pour les résidents que pour les visiteurs;
- .. pour assurer son attrait et son animation, que la Ville et ses partenaires :
 - y prévoient une vocation distincte et complémentaire aux autres secteurs commerciaux;
 - améliorent le cadre bâti et le mobilier urbain existants;
 - y aménagent des espaces publics de grande qualité;
 - mettent en valeur son patrimoine;
 - le relie et le rendent facilement accessible aux principales voies de circulation du territoire et aux sentiers récréatifs.

... « Afin que les conditions propices et essentielles à sa croissance soient en place », ce qui signifie ...

- ... que le bien-être de la collectivité lauriermontoise est conditionnelle à la croissance économique du milieu;

- ... que pour accompagner et stimuler le développement, il est nécessaire que la Ville ait à sa disposition les ressources financières nécessaires;
- ... que pour atteindre la croissance souhaitée, la collectivité doit s'assurer obligatoirement de :
 - rendre la Ville belle et attrayante à tous les niveaux;
 - créer une structure d'emplois solide;
 - faire connaître la Ville et diffuser ses atouts.

... , « ***dans le respect des valeurs fondamentales de la collectivité*** », ce qui signifie ...

- ... la croissance du milieu ne peut se faire sans tenir compte des valeurs de la collectivité, entre autres au niveau de :
 - la solidarité sociale;
 - la persévérance;
 - la préservation et la mise en valeur de l'environnement naturel;
 - la qualité du milieu.

5.0 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES SECTORIELS ET LA MISE EN OEUVRE

À la lumière de la vision, les objectifs stratégiques visent à identifier les résultats poursuivis à chacun des volets sectoriels du développement. Ils sont suffisamment précis pour être opérationnels et mesurables en terme de résultats et être utilisés quotidiennement dans le processus de décision. Les objectifs sont fixés par thème.

Les objectifs sont directement rattachés à des actions précises qui devront être réalisées dans le respect de certaines lignes directrices. Les actions à réaliser se présentent sous forme de projet, politique ou programme. Les responsables de la réalisation des actions ainsi que l'échéancier sont également indiqués.

Dans un premier temps, pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique de développement, **il est proposé que le Comité d'action économique soit maintenu et désigné comme superviseur :**

- du suivi de la mise en œuvre du plan stratégique;
- de la mise à jour du plan stratégique de développement;
- de la vérification de l'atteinte des résultats;
- de la concertation et de la représentation auprès des divers intervenants et partenaires.

VILLE DE MONT-LAURIER
Plan stratégique de développement

Les tableaux des pages suivantes présentent par thème les objectifs stratégiques sectoriels et les modalités de mise en œuvre.

TABLEAU 1
MISE EN ŒUVRE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement économique				
Actions prioritaires (échancier et importance)				
1. Création d'un Comité de développement de l'industrie du bois 2. Élaboration d'une stratégie de marketing 3. Élaboration d'une stratégie de développement récréo-touristique				
Objectifs	Actions	Lignes directrices	Responsables	Début/Fin
Mettre en place des conditions propices à la croissance économique du milieu et à la création de la richesse	Régularisation des problèmes de logements avec des solutions durables, entre autres pour les logements locatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de la disponibilité de logements adéquats pour les travailleurs et les nouveaux arrivants ▪ Faire un suivi sur l'offre et la demande ▪ Améliorer la qualité des logements : qualité, nombre, prix, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Comité d'action économique 	2004/2009
	Développement et adaptation des programmes de formation en fonction des besoins des employeurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de la prise en compte des besoins des employeurs dans les programmes de formation ▪ Prioriser la formation dans des domaines essentiels à la croissance de Mont-Laurier : foresterie et récréo-touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce ▪ Institutions 	2005/2006
	Formation d'un comité de la main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les besoins des employeurs ▪ Développer une banque d'employés ▪ Faciliter la recherche d'employés pour les employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce 	2004/continu
	Élaboration d'une stratégie de marketing	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les atouts de Mont-Laurier ▪ Adapter la stratégie aux objectifs poursuivis et aux forces du milieu : culture, emplois, environnement, nature, foresterie, ... ▪ Orienter l'élaboration de la stratégie vers un objectif commun, une image claire de Mont-Laurier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Comité d'action économique ▪ Chambre de commerce ▪ CLD ▪ Cegep et Université 	2004/2007
Consolider et développer l'industrie du bois	Création d'un Comité de développement de l'industrie du bois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regrouper à la même table les décideurs ▪ Élaborer une stratégie d'intervention ▪ Traiter et aborder les problématiques diverses reliées au bois : exploitation, transformation, concurrence, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Regroupement des forestiers ▪ Chambre de commerce 	2004/continu

TABLEAU 1 - SUITE
MISE EN ŒUVRE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développer et structurer la vocation récréo-touristique	Désignation d'un représentant de la Ville de Mont-Laurier sur le Comité régional d'élaboration d'une stratégie de développement récréo-touristique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les forces et les faiblesses de la région et de la Ville en matière de récréo-tourisme ▪ Préciser les orientations de développement d'un point de vue récréo-touristique ▪ Intégrer les préoccupations et les orientations des lauriermontois dans la stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SADC ▪ Ville 	2004/2006
	Élaboration d'une stratégie de développement récréo-touristique (si requis)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les forces et les faiblesses de la Ville en matière de récréo-tourisme ▪ Préciser les orientations d'un point de vue récréo-touristique ▪ Orienter la vocation récréo-touristique vers la nature ▪ Intégrer le volet culturel dans la stratégie ▪ Adapter la stratégie à la vocation d'accueil du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce ▪ CLD ▪ Ville 	2005/2007
	Amélioration du bureau touristique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'image du bureau touristique ▪ Évaluer la pertinence de relocaliser le bureau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ CLD 	2006/2007
Diversifier la structure économique dans les créneaux existants	Agent de développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le développement économique du territoire ▪ Intéresser les investisseurs potentiels au milieu lauriermontois ▪ Aider les investisseurs dans leurs démarches : financement, site, accueil, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ CLD 	2005/continu
	Étude sur l'offre et la demande commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître la structure commerciale existante : forces et faiblesses ▪ Identifier les secteurs commerciaux à améliorer : offre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rues Principales 	2004/2004

TABLEAU 2
MISE EN ŒUVRE : DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE				
Actions prioritaires (échancier et importance)				
1. Maintien et soutien au comité sur l'intervention communautaire 2. Adoption d'une politique familiale et communautaire 3. Programme de diffusion des ressources communautaires à Mont-Laurier : journal, télévision, radio, ...				
Objectifs	Actions	Lignes directrices	Responsables	Début/Fin
Répondre aux besoins sociaux des différents groupes de la population et plus spécifiquement aux plus démunis	Adoption d'une politique familiale et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le bien-être des familles, des aînés, des plus démunis, des enfants, ... ▪ Préciser les objectifs communautaires de la collectivité ▪ Améliorer l'intervention communautaire : concertation et structuration ▪ Préciser le rôle des intervenants ▪ Évaluer les besoins des différents organismes : locaux, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2005/2006
	Adoption d'une politique de subvention des organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les organismes communautaires ▪ Déterminer les critères applicables pour les subventions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2004/2005
	Maintien de la journée du bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître et souligner le travail des bénévoles ▪ Raffermer les liens avec la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	Continu
	Tenue d'une journée d'accueil des nouveaux résidents	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'intégration des nouveaux résidents à leur milieu ▪ Connaître les besoins et les aspirations des nouveaux résidents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Chambre de Commerce 	2005/Continu
Assurer une intervention concertée et efficace des organismes communautaires sur le territoire	Maintien et soutien à la corporation sur l'intervention communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir la Corporation dans son intervention ▪ Être à l'écoute de ses besoins 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Corporation de développement communautaire de la MRC d'Antoine-Labelle ▪ Ville 	Continu
	Programme de diffusion des ressources communautaires à Mont-Laurier : journal, télévision, radio, ...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer adéquatement la population sur les ressources communautaires du milieu (diffusion et rassemblement de l'information) ▪ Faire connaître les différentes ressources ▪ Renforcer le sentiment d'appartenance au milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Chambre de commerce ▪ Corporation de développement communautaire de la MRC d'Antoine-Labelle 	2005/Continu
Assurer le maintien et la vitalité des institutions sur le territoire	Support aux institutions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conserver les institutions reliées au savoir sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Chambre de Commerce ▪ CLD ▪ MRC 	Continu

TABLEAU 3
MISE EN ŒUVRE : RÉCRÉATION ET LOISIRS

RÉCRÉATION ET LOISIRS				
Actions prioritaires (échancier et importance)				
1. Conclusion d'ententes avec les partenaires (Commission scolaire et partenaires privés) afin d'assurer l'accès des résidents et des visiteurs aux infrastructures de récréation et de loisirs de tout le territoire				
2. Planification et intégration des sentiers récréatifs à la Ville et aux secteurs commerciaux (sentiers, motoneiges et quad)				
3. Aménagement de la promenade riveraine – accès à l'eau				
Objectifs	Actions	Lignes directrices	Responsables	Début/Fin
Assurer l'accès des résidents aux infrastructures et activités récréatives et de loisirs publics	Conclusion d'ententes avec les partenaires (Commission scolaire et partenaires privés) afin d'assurer l'accès des résidents et des visiteurs aux infrastructures de récréation et de loisirs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire profiter les résidents et les visiteurs des infrastructures ▪ Utiliser optimalement les ressources et les infrastructures existantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Commission scolaire ▪ Partenaires privés 	2004/continu
	Planification et intégration des sentiers récréatifs à la Ville et aux secteurs commerciaux (sentiers, motoneiges et quad)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire bénéficier les gens d'affaires de l'achalandage généré par les différents sentiers récréatifs ▪ Assurer l'accessibilité des utilisateurs des sentiers au centre-ville ▪ Améliorer la cohabitation des sentiers récréatifs avec les secteurs résidentiels ▪ Améliorer la sécurité des utilisateurs des sentiers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Associations récréatives 	2004/2009
	Maintien du programme de diffusion des infrastructures et des activités de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer adéquatement les résidents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	Continu
Offrir une diversité et une qualité d'infrastructures et d'activités répondant aux besoins des différentes populations et clientèles	Élaboration d'un plan directeur de développement et d'amélioration des infrastructures de loisirs et de récréation : parcs, sentiers, équipements récréatifs municipaux, ... et le mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les ressources et les infrastructures existantes ▪ Planifier les améliorations requises ▪ Intégrer les partenaires dans le processus de planification ▪ Répondre aux attentes de la population et des visiteurs, dans le respect de la capacité de payer de la population 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2006/2007
	Aménagement des abords du ruisseau Villemaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre un point de contact privilégié avec le cours d'eau ▪ Améliorer les attraits à proximité du secteur central ▪ Régulariser les problèmes de rives dégradées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2007/2008
	Mise à niveau de l'aréna	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter les améliorations nécessaires à l'aréna (réfrigération, bâtiment accessoire, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2004/2004
	Améliorations à la piscine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter les améliorations nécessaires à la piscine (bassin) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2005/2005
	Structurer, maintenir et développer le Centre de ski de fond de Mont-Laurier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'attrait récréatif ▪ Le rendre disponible à la population et aux visiteurs ▪ Évaluer les possibilités d'amélioration des infrastructures ▪ Mettre en place une structure et une gestion assurant la pérennité et la vitalité du centre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Chambre de commerce ▪ Gestionnaire 	Continu
	Mise à niveau des terrains de tennis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'état des terrains de tennis 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Commission scolaire 	2004/2005
	Relancer le Centre de ski du Mont Daniel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remettre en opération le centre de ski ▪ Faciliter les démarches du propriétaire en ce sens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ promoteur 	Continu

TABLEAU 4
MISE EN ŒUVRE : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

DÉVELOPPEMENT CULTUREL				
Actions prioritaires (échancier et importance)				
1. Relocalisation du Centre d'exposition et de la Société historique 2. Construction d'une salle de spectacle 3. Adoption d'un règlement de PIIA au centre-ville				
Objectifs	Actions	Lignes directrices	Responsables	Début/Fin
Reconnaître la culture comme un élément essentiel à la qualité de vie des lauriermontois et au développement économique de la collectivité	Élaboration et mise en œuvre d'une politique culturelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer et concerter les interventions ▪ Donner une place de choix à la culture : élément important du bien-être de la collectivité et de son développement ▪ Établir la mission culturelle de la Ville et de ses partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2005/2006
	Maintien du statut de diffuseur des arts de la scène (Muni-Spec) – soutien continu de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre la diffusion de productions diversifiées et de qualité ▪ Offrir à la population et aux visiteurs des événements culturels ▪ Stimuler la vitalité culturelle du milieu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	Continu
	Construction d'une salle de spectacle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les services culturels à la population et aux visiteurs ▪ Privilégier la localisation de la salle au centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Corporation de la Salle 	2004/2008
Obtenir la reconnaissance de « capitale culturelle » des Hautes-Laurentides	Mise en œuvre d'un programme de promotion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître la vitalité culturelle du milieu ▪ Développer des activités culturelles ▪ Mettre en relation la culture avec l'environnement et la nature ▪ Établir des relations et des ententes avec des partenaires privés (Intrawest, ...) afin de stimuler le développement de l'activité culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Double Défi 	2005/continu
	Programme de diffusion des activités et événements culturels – journal, télévision et radio	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les activités culturelles ▪ Augmenter la visibilité de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Double Défi 	2005/continu
Protéger et mettre en valeur les bâtiments ou ensembles d'intérêt patrimonial	Adoption d'un règlement de PIIA au centre-ville (inclus dans la réglementation d'urbanisme)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les bâtiments d'intérêt architectural du centre-ville ▪ Assurer des interventions adaptées au centre-ville et à son image ▪ Encadrer des éléments tels : architecture, aménagement paysager, affichage et stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2006/2008
	Relocalisation du Centre d'Exposition et de la Société historique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les conditions du Centre et de la Société : accessibilité et qualité du bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Centre d'Exposition ▪ Société historique 	2005/2007
	Programme de mise en valeur du pont couvert	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître et découvrir le pont couvert ▪ Intégrer le pont dans le réseau touristique ▪ Prévoir des infrastructures nécessaires à sa mise en valeur et son accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce ▪ Ville ▪ Kiamika 	2006/2007
	Consolidation du circuit d'interprétation du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire découvrir l'histoire de la Ville et de la région ▪ Intégrer le circuit dans le réseau touristique ▪ Améliorer l'intérêt du centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rues Principales 	2005/2006

TABLEAU 5
MISE EN ŒUVRE : AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENT ET DESIGN				
Actions prioritaires (échancier et importance)				
1. Création d'un comité de revitalisation du boulevard Albiny-Paquette 2. Élaboration d'un plan d'aménagement des abords du Parc régional linéaire entre la route 117 et le centre-ville 3. Adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et d'une nouvelle réglementation d'urbanisme				
Objectifs	Actions	Lignes directrices	Responsables	Échéancier
Assurer un développement cohérent du nouveau territoire	Adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et d'une nouvelle réglementation d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir des vocations distinctes par secteurs ▪ Consolider le centre-ville ▪ Assurer la qualité des interventions, en relation avec l'objectif que la Ville soit attrayante ▪ Prévoir des normes performantes sur la préservation et la mise en valeur de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2006/2008
	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de signalétique municipale : image, matériaux, emplacement des enseignes, ...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orienter les utilisateurs (population et visiteurs) vers les lieux d'intérêt ▪ Concevoir des panneaux en harmonie avec la vocation du milieu et la nature ▪ Faciliter l'accès aux équipements municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Chambre de commerce ▪ Rues Principales 	2006/2008
Protéger, intégrer et diffuser la nature dans le développement	Adoption d'un programme de foresterie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre la nature plus présente dans les secteurs plus urbains ▪ Rendre la ville plus attrayante ▪ Traiter les principaux corridors touristiques – réseau routier ▪ Assurer un traitement particulier des entrées de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2007/2008

TABLEAU 5 - SUITE
MISE EN ŒUVRE : AMÉNAGEMENT

Assurer la qualité des développements et des interventions le long des principales voies de circulation et dans le secteur central	Création d'un comité de revitalisation du boulevard Albiny-Paquette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les objectifs de revitalisation ▪ Intégrer les partenaires dans le processus de planification: objectifs, orientations, impacts, ... - adhérer au projet ▪ Fixer la stratégie de revitalisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Chambre de commerce ▪ Rues Principales 	2004/2005
	Élaboration d'un programme de revitalisation du boulevard Albiny-Paquette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre le boulevard Albiny-Paquette attrayant : principale voie d'accès au territoire ▪ Améliorer la fluidité et la fonctionnalité de la circulation ▪ Améliorer l'image du boulevard au niveau de : aménagements paysagers, architecture, affichage, délimitation des espaces, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Chambre de commerce ▪ Rues Principales ▪ MTQ 	2005/2010
	Élaboration d'un plan d'aménagement des abords du Parc régional linéaire entre la route 117 et le centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une zone d'accueil touristique stratégique ▪ Lier le centre-ville au Parc régional linéaire ▪ Embellir et rendre le milieu plus agréable : paysagement, mobilier urbain, ... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2004/2008
	Élaboration d'un programme particulier d'urbanisme du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser la vocation du centre-ville et de ses différents secteurs ▪ Améliorer l'attrait du centre-ville ▪ Intégrer la dimension culturelle dans la planification ▪ Améliorer les espaces publics du centre-ville 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2006/2008
	Amélioration des aménagements paysagers du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Embellir le centre-ville ▪ Stimuler la réalisation d'aménagements paysagers ▪ Assurer la sécurité dans le centre-ville et contrer la problématique causée par le vandalisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rues Principales ▪ Chambre de commerce ▪ Sûreté du Québec 	2004/continu

TABLEAU 6
MISE EN ŒUVRE : ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT				
Actions prioritaires (échancier et importance)				
1. Développement d'initiatives municipales en matière de protection de l'environnement 2. Formation d'un regroupement des associations des lacs 3. Adoption d'un plan directeur en environnement				
Objectifs	Actions	Lignes directrices	Responsables	Début/Fin
Protéger et mettre en valeur la ressource « environnement » dans un contexte de développement durable	Programme d'échanges entre les différentes associations de lacs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser le savoir et les moyens potentiels de protection des lacs ▪ Améliorer globalement la protection des lacs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations des lacs 	2005/continu
	Adoption d'un plan directeur en environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la connaissance environnementale du milieu ▪ Identifier les secteurs plus sensibles et ceux plus propices au développement ▪ Intégrer un plan d'action, entre autres en relation avec la réglementation d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2006/2007
	Développement d'initiatives municipales en matière de protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser la population à l'environnement ▪ Préserver la ressource environnement avec des initiatives telles : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Nettoyage des berges et des cours d'eau; ➢ Journée de l'arbre ➢ Journée de l'environnement ➢ Programme de régénération des rives ➢ Autres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Association pour la protection du lac des Îles ▪ APEHL ▪ Rues Principales 	2004/continu
	Mise en œuvre d'un programme de diffusion sur l'environnement (journal, radio, bulletin municipal, ...) : sensibilisation, conseils, formation, ...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les résidents et les visiteurs de l'importance de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Association pour la protection du lac des Îles 	2004/continu
Octroyer des ressources financières et techniques suffisantes à la protection de l'environnement	Formation adéquate du personnel municipal en matière d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garder au fait le personnel des dernières tendances en matière d'environnement ▪ Sensibiliser la population à l'environnement : explications du pourquoi des normes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2004/continu
	Maintien du volet « environnement » de la Commission d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte le volet environnement dans le traitement des dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	Continu
	Éducation et information de la population sur le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer les bienfaits du recyclage ▪ Faire connaître les possibilités de recyclage ▪ Améliorer la performance de la collectivité en matière de recyclage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Régie de récupération 	2005/continu

TABLEAU 7
MISE EN ŒUVRE : INFRASTRUCTURES

INFRASTRUCTURES				
Actions prioritaires (échancier et importance)				
1. Amélioration de la fonctionnalité et de l'entretien de la route 117 – gouvernement, MRC et autres municipalités				
2. Construction d'une nouvelle usine d'eau potable				
3. Amélioration de l'intersection route 117/Parc régional linéaire				
Objectifs	Actions	Lignes directrices	Responsables	Début/Fin
Améliorer les conditions d'accessibilité et de circulation vers et sur le territoire	Amélioration de la fonctionnalité et de l'entretien de la route 117 : intervention régionale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et améliorer l'accès au territoire ▪ Assurer la représentation de la Ville dans les décisions concernant la route 117 (hors de son territoire) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ Comité inter-régional 	2004/continu
	Amélioration de l'intersection route 117/Parc régional linéaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer de conditions de circulation des utilisateurs du Parc régional linéaire ▪ Améliorer la cohabitation « circulation routière et véhicules récréatifs » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ MTQ 	2004/2008
	Amélioration de l'accès par le système de transporteur inter-régional – desserte par autobus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer d'une desserte adéquate du territoire par le transporteur : fréquence, nombre, heures, .. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chambre de commerce 	2005/continu
	Amélioration de la route 309	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès au territoire : sécurité et entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville ▪ MTQ 	2005/2010
Entretenir adéquatement les infrastructures municipales (réseau routier, égout, aqueduc, ...)	Élaboration d'un plan directeur des infrastructures, incluant un programme d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les infrastructures en place ▪ Identifier les projets d'amélioration et de développement des infrastructures et les investissements requis ▪ Prévoir les investissements municipaux : budget et échancier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2006/2007
	Construction d'une nouvelle usine d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux besoins de la population ▪ Rencontrer les normes gouvernementales en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2004/2006
	Programme de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver la ressource « eau » ▪ Sensibiliser les utilisateurs à la nécessité d'utiliser rationnellement l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2005/continu
	Priorisation des dossiers pour le programme Infrastructures Canada-Québec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les projets municipaux admissibles au programme - préparatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville 	2005/2009

ANNEXE A
DIAGNOSTIC

TABLEAU 1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FORCES	OPPORTUNITÉS		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité et proximité des matières premières (bois = 81% du PIB dans la MRCAL, eau = attrait touristique) ▪ Infrastructures récréo-touristiques (golf, lacs, piste cyclable) ▪ Grands espaces/attraits naturels ▪ Carrefour transitoire ▪ Organismes gouvernementaux ▪ Transformation agroalimentaire ▪ Accueil ▪ Pourvoiries et zecs, grands espaces ▪ Organismes communautaires (implication) ▪ Institutions de formation (emplois et formation des jeunes). Rétention ▪ Infrastructures des services de santé ▪ Capacité d'accueil touristique ▪ Entrepreneurship local ▪ Faible connaissance des potentiels des résidents ▪ Sécurité ▪ Faibles coûts du logement ▪ Pôle régional de services institutionnels, accessibilité à une diversité de services ▪ Aéroports ▪ Bagage patrimonial et historique du centre-ville (faible) ▪ Forêt de feuillus (Récréo-touristique, beauté, rapidité d'exploitation) ▪ Exploitations forestières et commerciales locales ▪ Saison touristique (juillet/août, famille) ▪ Manque en hébergement touristique (quantité) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement récréo-touristique (Windigo-Baskatong, Mekoos, Tremblant) ▪ Proximité des marchés Tremblant et Couronne Nord de Montréal ▪ 2^e et 3^e transformation ▪ Graphite – Granite – Érable : ressources ▪ Transformation agroalimentaire ▪ Cogénération – énergie ▪ Forêt mixte ▪ Éco-tourisme et culturel – goût du milieu et tendances ▪ Créneaux commerciaux à combler (biens courants) ▪ Clientèle de l'aéroport de la Macaza ▪ Clientèle de Mont-Tremblant (2 millions de visiteurs) ▪ Croissance démographique de la couronne nord de Montréal (marché de nouveaux villégiateurs et touristes, nouvelles industries à fournir) ▪ Tendance vers les produits bio et produits fins québécois ▪ Statut de « Région ressource » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification industrielle dans les créneaux présents : bois, agroalimentaire, graphite, granite ▪ Produire des produits haut de gamme et spécialisés pour compenser les contre coups des très fortes fluctuations mondiales des prix et demandes pour les produits forestiers ▪ Structuration de l'offre touristique ▪ Concertation et vision du développement de la Ville de Mont-Laurier partagée par l'ensemble de la communauté ▪ Retenir les touristes et gens en transit un peu plus longtemps à Mont-Laurier grâce à l'offre commerciale et les attraits touristiques, en été et en hiver (terrain de camping pour motorisés et activités pour retraités) 	

TABLEAU 1 - SUITE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FAIBLESSES	MENACES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de l'assiette fiscale de la Ville ▪ Faible croissance économique ▪ Manque de main-d'œuvre ▪ Main-d'œuvre non qualifiée ▪ Taux de richesse de la population locale = plus bas de la région des Laurentides : ménages à faible revenu ▪ Absence de vision et de concertation ▪ Diminution de la population ▪ Éloignement ▪ Taux de chômage élevé ($\pm 17\%$) et prestataire de la sécurité du revenu ▪ Travail au noir important ▪ Attitude « attentiste » par rapport au travail ▪ Manque de capitaux ▪ Fuites commerciales ▪ Départ des jeunes ▪ Guichet unique (manque d'information et d'aide) ▪ Logement locatif non disponible ▪ Unilingue=français (anglais absent) ▪ Absence de la population 15/24 ans (reliée à la formation non disponible localement) ▪ Manque d'une catégorie de travailleurs (usine, col blanc) ▪ Méconnaissance du bagage patrimonial et historique ▪ Offre limitée – activités ludiques ▪ Offre commerciale et touristique incomplète et non structurée ▪ Faible diversité de restaurants ▪ Pas de produit ou de combinaison de produits qui justifie le déplacement du touriste vers Mont-Laurier et un séjour de 2 ou 3 jours ▪ Forêt mixte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépendance à une seule industrie (bois) ▪ Fuites commerciales au bénéfice de Mont-Tremblant et autres villes du « sud » ▪ Désengagement du gouvernement ▪ Perception négative ou méconnaissance de Mont-Laurier ▪ Défusion = climat d'incertitude ▪ Axe routier (capacité) ▪ Positionnement gouvernemental par rapport à la dépendance à l'industrie du bois ▪ Cohabitation -vs- Bois ▪ Bois-d'œuvre ▪ Opinion publique/exploitation forestière ▪ Dynamisme des autres villes ▪ Ralentissement des investissements gouvernementaux en récréo-tourisme ▪ Le touriste de chasse et pêche est peu intéressé aux autres activités touristiques que peut offrir Mont-Laurier 		

TABLEAU 2
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENJEUX
FORCES	FAIBLESSES	
<p>Pour les membres du comité, le développement communautaire doit être compris comme l'ensemble des ressources (services et infrastructures) offertes sur le territoire pour soutenir et permettre l'épanouissement de la population de Mont-Laurier en matière de santé, d'éducation ou sociale. L'économie sociale en fait partie intégrante. Le volet récréation et loisirs sera traité distinctement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de vingt organismes à caractère communautaire : importance ▪ Regroupement structuré d'organismes communautaires ▪ Autonome d'action par rapport aux institutions qui lui permet de s'adapter aux besoins spécifiques : nature, services, communautaire et récréation; ▪ Mont-Laurier perçue comme un endroit fantastique pour vivre en permanence par ses résidents (aspects qualité du milieu naturel, diversité des services, activités récréatives, communauté) ▪ Importance économique du milieu communautaire (création d'emplois) ▪ Présence d'un réseau d'éducation complet, soit de la maternelle à l'université, sur le territoire même de la municipalité ▪ Réseau de la santé satisfaisant et facilement accessible ▪ Générosité de la population malgré sa fragilité économique ▪ Solidarité de la population ▪ Importance du bénévolat (en terme de participation) ▪ Connaissance exhaustive des organismes du milieu des besoins spécifiques de la population ▪ Infrastructures d'accueil et de soutien en place sont suffisantes ▪ Concertation efficace entre les réseaux institutionnels et les organismes - il en est de même entre les organismes ▪ Importance accordée à la famille et aux amis dans la vie communautaire lauriermontoise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et prix des logements ▪ Déficience du transport en commun ▪ Absence de certains types de professionnels de la santé ▪ Insuffisance des infrastructures et les activités pour les adolescents - difficile à prendre en charge ▪ Clarté de la mission de la Ville en matière de développement communautaire : politique spécifique en matière de subvention notamment - la Ville contribue beaucoup, mais pas dans le cadre d'une politique claire par rapport aux organismes (reconnaissance, etc.) ▪ Fort taux de décrochage scolaire ▪ Taux très élevé de chômage ▪ Violence ▪ Taux élevé de suicide chez les jeunes ▪ Taux élevé de toxicomanie ▪ Accessibilité physique aux services ▪ Duplication de certains organismes (perçu chez les commanditaires) ▪ Lacunes pour la population plus âgée ▪ Mission imprécise et peu connue des différents organismes qui œuvrent dans le milieu ▪ Concertation réelle entre les différents intervenants du milieu (exception Beau Groupe) ▪ Dislocation du milieu familial (tissu social) ▪ Problème de financement des organismes communautaires ou du réseau ▪ Approche statistique du gouvernement ▪ Problème d'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins de l'industrie (décalage permanent) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction de la pauvreté ▪ Le soutien à la vie familiale ▪ La rénovation des logements et une offre en logements abordables ▪ Le maintien et la vitalité des services institutionnels ▪ L'augmentation de l'offre de services socio-sanitaires spécialisés ▪ La qualité de vie des adolescents ▪ Le maintien de la solidarité sociale ▪ Un milieu d'apprentissage stimulant ▪ La diversité de l'offre en éducation et la pertinence de la formation vis-à-vis du marché du travail ▪ La consolidation de la concertation entre les organismes communautaires ▪ La prise en charge efficace du développement communautaire par le milieu

TABLEAU 2 - SUITE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

ENVIRONNEMENT EXTERNE		ENJEUX
MENACES	OPPORTUNITÉS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désengagement du gouvernement provincial ▪ Accroissement du contrôle de l'État sur les organismes communautaires (standardisation égale perte d'efficacité pour répondre aux besoins spécifiques) ▪ Disparition de certains programmes offerts au CÉGEP ou même du CÉGEP lui-même ▪ Essoufflement du bénévolat : nouvelle réalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décentralisation annoncée dans le secteur de la santé, notamment remplacement des régies régionales ▪ Mise en place des groupes de médecine familiale ▪ Cadre enchanteur ▪ Réseau d'éducation complet 	

TABLEAU 3
RÉCRÉATION ET LOISIRS

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FORCES	OPPORTUNITÉS		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance du bénévolat ▪ Présence du parc linéaire pavé – piste multifonctionnelle ▪ Présence des infrastructures (équipements de sport, culturels, bibliothèque, école d'art) ▪ Qualité des services éducatifs ▪ Noyau et table tournante en récréation et loisirs ▪ Importance et qualité des espaces verts ▪ Implication des organismes du milieu dont notamment Rues Principales ▪ Le développement de la Montagne du diable ▪ L'offre en piste de motoneige et quad 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'accueil du parc linéaire ▪ Centre de ski - Mont Daniel : partenariat ▪ Intégration de la rivière au milieu urbain, de la piste cyclable et du ruisseau Villemaire ▪ Accès éventuel à la Baie des Sables ▪ L'accessibilité aux équipements touristiques pour la population locale ▪ Possibilité de relier les différents réseaux ▪ Agrandissement du territoire de la municipalité par la fusion 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration et communication des activités et du réseau de récréation et de loisirs ▪ Financement des infrastructures et des activités tout en maintenant un coût d'accès raisonnable ▪ Intégration des véhicules motorisés aux pôles et aux secteurs habités ▪ Lien entre les réseaux récréatifs et les pôles ▪ Offre diversifiée et de qualité répondant aux attentes de la population
FAIBLESSES	MENACES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien et mise à niveau des équipements ▪ Mauvaise communication de l'offre en matière de loisir ▪ Salles non adaptées aux besoins des différentes clientèles (âge d'or) ▪ Peu de diversité dans l'offre pour les adolescents ▪ Grande distance entre la clientèle et les équipements ▪ Accessibilité physique aux espaces verts pour la population ▪ Absence de plages dans un rayon de 45 minutes – accès publique à l'eau ▪ L'offre récréative n'est pas structurée ▪ Accessibilité du quad aux services du centre-ville ▪ Concertation déficiente entre les organismes (Ville et Commission scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Essoufflement éventuel du bénévolat ▪ Manque de ressources financières pour entretenir et mettre à niveau les équipements existants ▪ Développement de la relève à cause du phénomène de migration vers les grands pôles ▪ Fin de la tolérance de la motoneige sur le réseau routier du MTQ 		

TABLEAU 4
DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FORCES	OPPORTUNITÉS		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité et quantité de l'offre culturelle ▪ Pôle culturel de la MRC d'Antoine-Labelle, rayonnement régional ▪ Concertation existante culture/éducation et culture/milieu ▪ Intérêt du milieu au niveau historique et physique = attrait ▪ Petite taille et éloignement des grands centres l'oblige à s'organiser ▪ « Tradition » et « histoire » culturelle de longue date ▪ La qualité de l'offre culturelle contribue à la fierté lauriermontoise ▪ Arrondissement patrimonial du Rapide de l'Orignal, cathédrale ▪ Gare restaurée et proximité du centre-ville ▪ Les ponts couverts jumeaux de Ferme-Rouge ▪ Sculptures dans le centre-ville ▪ Société historique de Mont-Laurier (préservation de documents) ▪ Centre d'exposition de Mont-Laurier ▪ École d'été (arts visuels, participation d'artistes de renom) ▪ Bibliothèque ▪ Station de radio, télévision communautaire très productive et hebdo régionaux ▪ Diffuseur des arts de la scène, Muni-spec (Ville) ▪ Troupe de théâtre ▪ Cinéma (commerce) ▪ Certaine diversité de bars (petits spectacles, types de musique) ▪ Organisation communautaire et municipale qui compense pour la faiblesse de l'offre commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les gens sont friands de culture, en demande ▪ Arrivée de nouveaux résidents avec un goût pour la culture ▪ Technologies de l'information et des communications 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation des acteurs ▪ Sources de revenus suffisantes et récurrentes ▪ Protection et mise en valeur du patrimoine ▪ Croissance de l'École d'été ▪ Consolidation et pertinence du Centre d'exposition ▪ Lieux de diffusion adéquats ▪ Orientation de la télévision communautaire vers le culturel ▪ Rayonnement extérieur de la richesse culturelle de Mont-Laurier ▪ La mise à profit des TIC en matière de culture à Mont-Laurier 	

TABLEAU 4 - SUITE
DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FAIBLESSES	MENACES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une salle de spectacle multifonctionnelle de qualité ▪ Absence d'une structure de coordination ▪ Faible diffusion locale et extérieure de l'activité culturelle ▪ Manque d'espace, d'équipement et de personnel dédié à la culture ▪ Synergie déficiente entre les différentes municipalités de la région ▪ Petite taille du bassin de population ▪ Concertation et réseautage entre les différents organisateurs culturels ▪ Éparpillement des efforts et des activités culturels ▪ Dépendance du bénévolat ▪ Très grande dépendance des subventions de tous les paliers gouvernementaux ▪ Manque de support pour les organisateurs bénévoles ▪ Manque d'outils de diffusion ▪ Non utilisation, faible intégration et environnement déficient de la gare ▪ Les ponts couverts ne sont pas mis en valeur ▪ Absence d'une maison de la culture ▪ Faible rayonnement du centre d'exposition auprès des différentes clientèles locales. Perçu comme s'adressant à un public d'initiés ▪ Les heures d'ouverture du centre d'exposition ne favorisent pas sa fréquentation ▪ La qualité du bâtiment du centre d'exposition ▪ Manque d'un lieu d'expression populaire ▪ Radio peu orientée vers la culture (CFLO) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Essoufflement du bénévolat ▪ Désengagement de l'État – grande dépendance des subventions ▪ Fragilité de l'École d'été qui dépend de subvention et de deux employés qui fournissent un effort énorme 		

**TABLEAU 5
AMÉNAGEMENT**

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FORCES	OPPORTUNITÉS		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Beauté du territoire rural et de villégiature ▪ Parc linéaire asphalté et sentiers de motoneiges ▪ Authenticité de l'arrondissement du Rapide de l'Original et du centre-ville ▪ Authenticité de la vallée agricole ▪ Patrimoine industriel ▪ Pôle institutionnel (polyvalente) ▪ Diversité des fonctions urbaines ▪ Volonté d'intervenir au centre-ville : Rue Principale ▪ Circulation de la motoneige dans la ville ▪ Hôpital et polyvalente agissent comme repères visuels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion harmonisée de l'utilisation du territoire sur 750 km² ▪ Le développement d'une nouvelle villégiature au Baskatong accessible à travers le territoire de la nouvelle ville ▪ Constitution de la nouvelle ville ▪ Territoire propice au quad ▪ La Route Verte ▪ Programmes d'aide (SHQ : Rénovation Québec, MRN : Volet 2) ▪ Plans et règlements d'urbanisme tous produits par le même organisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation et l'aménagement du dernier (ou premier) tronçon du parc linéaire ▪ Intégration des abords de la rivière et du ruisseau au centre-ville ▪ Intégration de la motoneige et du quad dans le milieu urbain ▪ Planification harmonisée de l'ensemble du territoire ▪ Réglementation plus performante au regard de l'apparence des bâtiments, de l'aménagement et de l'utilisation des terrains. Ressources techniques et professionnelles pour appliquer cette réglementation ▪ Protection des bâtiments patrimoniaux ▪ Intégration de la forte circulation de camion et des automobiles en transit sur le boul. Albiny-Paquette au tissu urbain ▪ Rénovation urbaine des quartiers résidentiels vétustes ou déstructurés ▪ Intégration de la motoneige et du quad dans le milieu urbain ▪ La signalétique de la nouvelle ville ▪ Image de la ville 	

**TABLEAU 5 - SUITE
AMÉNAGEMENT**

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FAIBLESSES	MENACES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'apparence du boul. Albiny-Paquette (route 117) et image négative des entrées de la ville ▪ L'aménagement et l'utilisation du parc linéaire au nord de la route 117 et l'animation de la gare ▪ Absence de gestion de l'aménagement ▪ Mise en valeur des accès à la rivière du Lièvre ▪ La signalisation vers les points d'attrait de la ville ▪ Difficulté de repérer le centre-ville dans l'ensemble du paysage urbain ▪ Vétusté du quartier résidentiel entre le centre-ville et le parc linéaire Le P'tit Train du Nord ▪ Dispersion des fonctions urbaines ▪ Les abords du ruisseau Villemaire ▪ Transition entre les terrains industriels, d'utilité publique, commerciaux et résidentiels ▪ Image publique de la nouvelle ville non diffusée ▪ 3 plans d'urbanisme, 3 réglementations ▪ Réglementations normatives minimales (pas de bonification de projets à travers l'application réglementaire) ▪ Pas de vue d'ensemble du réseau de parcs et espaces verts ▪ Ville d'apparence très ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exode urbain du centre (secteur centre-ville de Mont-Laurier) vers la périphérie (secteur Des Ruisseaux, Beaux-Rivages et Lac-des-Écorces) ▪ Responsabilité du MTQ –vs- la portion urbaine du boul. Albiny-Paquette ▪ Banalisation des paysages ruraux et de la principale artère commerciale ▪ Procédure d'intégration des plans et règlements d'urbanisme pas claire (décret ne tient pas compte de révision quinquennale prévue par la LAU) ▪ Fin de la tolérance vis-à-vis la motoneige sur le réseau routier du MTQ ▪ Arrêt du développement de la Route Verte ▪ Lenteur et faiblesse des investissements privés qui ne permet pas au milieu de se transformer sensiblement ▪ Berges privées 		

TABLEAU 6
ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FORCES		OPPORTUNITÉS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Leadership de la Ville dans les partenariats avec les organismes et associations liés à l'environnement ▪ Sensibilisation de la population aux bonnes pratiques ▪ Monitoring et interventions pour la qualité des lacs et cours d'eau ▪ Approvisionnement sécuritaire en eau potable ▪ Accessibilité et connaissance du milieu naturel dans le milieu urbain ▪ Promotion de la qualité du milieu naturel auprès du public de l'extérieur ▪ Moyens financiers, personnel et outils adéquats pour un bon suivi de la qualité de l'environnement ▪ Forte représentation de la Ville auprès des agences, régies, sociétés et ministères responsables de différents volets ▪ Mesures d'urgence : inondations, feu de forêt
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de l'air ▪ Collecte sélective (produits dangereux) ▪ Qualité et diversité des paysages : lacs, cours d'eau, collines, forêts, milieux sauvages, vallée agricole - vastitude ▪ Incursions du milieu naturel dans le milieu urbain ▪ APEL pour plusieurs lacs ▪ Gestion et réglementation municipale intégrant les principales exigences gouvernementales en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ▪ Épuration des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorations des pratiques forestières ayant une incidence sur la qualité de l'eau ▪ Popularité croissante de l'éco-tourisme ▪ Partenariat entre les organismes liés à l'environnement et la Ville de Mont-Laurier 		
FAIBLESSES		MENACES	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel limité pour la gestion et la supervision de l'environnement, effort municipal ▪ Conscience environnementale de la population et des visiteurs ▪ Réglementation environnementale peu performante ni originale en matière de protection environnementale et d'abattage d'arbres ▪ Approvisionnement ▪ Notion de développement durable non ancrée officiellement dans la gestion quotidienne ▪ Connaissance imprécise de la capacité de support du milieu pour la villégiature et l'agriculture ▪ Faible mise en valeur de l'environnement et des milieux sensibles à proximité des zones construites ▪ Problématique de gestion de l'aqueduc de Des Ruisseaux ▪ Rives dégradées du ruisseau Villemaire entre le centre-ville et le parc régional linéaire ▪ Protection des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Myriophyle dans le lac des Îles ▪ Gestion du niveau de l'eau des réservoirs par les sociétés d'électricité et industrielles ▪ Désengagement de l'État ▪ Changements climatiques, incertitude sur les impacts ▪ Gestion régionale des matières résiduelles ▪ Réglementation et inspection régionale des travaux de foresterie sur les terres privées ▪ Gestion provinciale de la forêt publique (48,8% du territoire est couvert par les terres publiques et le domaine hydrique) ▪ Industrie lourde ▪ Règles provinciales applicables à l'agriculture ▪ Popularité des loisirs motorisés et bruyants : motoneige, quad, bateaux à moteurs ▪ Perception de région d'exploitation de la ressource au détriment de l'environnement 		

TABLEAU 7
INFRASTRUCTURES

ENVIRONNEMENT INTERNE		ENVIRONNEMENT EXTERNE	ENJEUX
FORCES	OPPORTUNITÉS		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipements de santé ▪ Centre de formation professionnelle ▪ Accès à la Ville : routes 117 et 309, aéroport et parc régional linéaire ▪ Établissements d'éducation (polyvalente, cégep, université) ▪ Équipements de loisirs (aréna, piscine intérieure, tennis, gymnase, terrain de balle molle et de soccer) ▪ Facilité d'accès aux terres de la Couronne : grands espaces ▪ Aéroport ▪ Organismes communautaires (plus de 300) ▪ Accès à 3 500 km de sentiers de motoneiges 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de voie de contournement de Mont-Laurier : s'y préparer et s'y adapter ▪ L'accès des véhicules récréatifs au territoire ▪ Aéroport de Mont-Laurier : vocation complémentaire ▪ Aéroport de la Macaza : profiter des retombées ▪ Centre-ville à développer 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et consolidation des acquis ▪ Développement de la Ville par l'utilisation, la consolidation et la valorisation de nos infrastructures ▪ Financement, gestion et entretien des infrastructures publiques ▪ Qualité de l'accès au territoire ▪ Contribution et implication des paliers supérieurs
FAIBLESSES	MENACES		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stationnement public : déficient ▪ État du réseau routier local (rues, trottoirs, ...) ▪ Signalisation locale et touristique ▪ Bureau d'information touristique (aspect et localisation) ▪ Entretien des équipements (ex : tennis) ▪ Accès pour handicapés ▪ Entretien des aménagements paysagers ▪ Fluidité de la circulation sur le boulevard A.-Paquette ▪ Sécurité de piétons sur le boulevard A.-Paquette en hiver ▪ Pollution visuelle (Hydro-Québec) ▪ Service Internet haute-vitesse ▪ Transport en commun (personnes âgées et adapté) ▪ Diversité des programmes de formation (cégep, université) ▪ Gaz naturel ▪ Mobilier urbain ▪ Qualité des salles de spectacles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de planification et de concertation entre les différents partenaires ▪ Investissements majeurs (voirie et aqueduc) : financement? ▪ 750 km² de territoire à desservir 		